

INSCRIPTION EN PETITE SECTION

Quel
les



démarches ?

Allez à la mairie (matin du lundi au jeudi : 8 h. 30 - 12 h. 30
et après-midi lundi, jeudi et vendredi : 13 h. 30 - 17 h. 30) avec le livret de famille.

⇒ **La mairie vous délivre un certificat d'inscription.**

Il faut ensuite vous présenter à l'école :

le jeudi 17 mai ou le jeudi 7 juin

(Merci de prévenir la directrice par téléphone au **02 48 25 32 47** afin qu'elle ait connaissance de l'horaire approximatif de votre venue.)

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école sur présentation :

- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique

⇒ Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans.